

ANNEXE N°16 :

La délibération de la commune de Propriano

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 30 novembre 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le trente novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 23 novembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale d'augmentation globale de capacité de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Viggianello, lieu-dit « Teparella » et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains situés autour de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux présentées par le syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC).

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Carine GARIOD-NICOLAI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à Thierry GIRASCHI, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Ange-François MONDOLONI à Lydia WARTON, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Ghislaine ETTORI, Nadine SERRA à Santa DUVAL.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général de l'environnement et notamment son article R.181-38,

Vu l'arrêté n°2A-2018-10-22-001 du 22 octobre 2018 relatif à l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'augmentation globale de capacité de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Viggianello, lieu-dit « Teparella » et à la demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains situés autour de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux, présentées par le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC),

Vu le courrier de Madame la Préfète de la Corse du Sud en date du 22 octobre 2018, comprenant un dossier de demande d'autorisation sur le territoire de la commune de Viggianello, au lieu-dit « Teparella »,

Vu l'avis favorable du bureau de la Communauté de Communes du Sartenais-Valinco-Taravo en date du 13 octobre 2017,

Vu l'avis favorable du bureau de la Communauté de Communes du Sartenais-Valinco-Taravo en date du 31 octobre 2018,

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été saisi par Madame la Préfète de la Corse du Sud au sujet de la demande présentée par le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC) pour augmenter la capacité de l'installation de stockage de déchets non dangereux (I.S.D.N.D) et pour instituer des servitudes d'utilité publique dans la bande des 200 mètres bordant la zone d'exploitation de l'I.S.D.N.D sur le territoire de la commune de Viggianello.

Une enquête publique relative à cette demande est ouverte par l'arrêté préfectoral à compter du 28 novembre jusqu'au 21 décembre 2018 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'environnement, une partie du territoire de la commune de Propriano étant située à une distance prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage fixe dans la nomenclature des installations classées, dont relève l'installation (1Km), le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

L'autorité environnementale considère que le projet prend correctement en compte les principales problématiques environnementales, le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande formulée par le SYVADEC.

Délibération du Conseil Municipal du : 30 novembre 2018 (SUITE)

MAIRIE

DE PROPRIANO

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale d'augmentation globale de capacité de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Viggianello, lieu-dit « Teparrella » et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains situés autour de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux présentées par le syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC).

La présente délibération est adoptée par 1 voix Pour, 0 voix Contre et 26 Non Participations.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

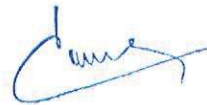
02A-212002497-20181130-2018-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2018

Fait à PROPRIANO, le 30 novembre 2018

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

